

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°45
6 janvier 2015

Bilan 2014 des interventions du Conseil général de la Sarthe sur le canton Le Mans Sud – Est

Chaque mois, le Conseil général réuni en commission permanente étudie les dossiers déposés par des collectivités locales, des associations ou des particuliers et décide l'octroi de subventions en fonction de ses compétences et des décisions prises en Assemblée plénière.

Au cours de l'année 2014, c'est 1 192 238 € ⁽¹⁾ qui ont été versés par le Conseil général de la Sarthe au bénéfice du canton Le Mans Sud-Est. Cette somme se répartit de la façon suivante :

• **500 062 € pour les Collèges du canton** (hors travaux)

Collège du Sacré-Cœur (établissement privé)	171 722 €
Collège Les Sources	121 932 €
Collège Vauguyon	120 376 €
Collège Le Ronceray	82 924 €
+ 1 000 € pour le DRI des Quartiers Sud (Dispositif de relais interne pour élèves en difficultés)	

• **438 513 € pour les associations d'Insertion des personnes en difficultés**

ITER (ex. Centre social des Quartiers Sud)	142 770 €
Culture et Liberté	116 000 €
Pain contre la Faim	75 400 €
Études et chantiers (chantier du Circuit)	58 000 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles	28 000 €
Culture du Cœur – Maine	18 343 €

• **183 196 € pour les associations du canton**

Associations sportives	64 414 €
Associations social / entraide	27 817 €
MJC Plaine du Ronceray	25 500 €
Associations culturelles / animation	21 990 €
Centre social des Quartiers Sud	15 475 €
Arc-en-Ciel (Rue Edouard Belin)	10 000 €
SOS femmes accueil 72 (Pontlieue)	10 000 €
Les Petits Débrouillards	8 000 €

• **52 066 € en faveur du logement**

Le Mans Habitat (Principalement pour travaux sur le groupe Clémenceau)	52 066 €
---	----------

• **18 401€ pour la Commune de Ruaudin**

Diverses dotations pour la commune	18 401 €
------------------------------------	----------

(1) Ce document ne fait état que des sommes votées par la Commission permanente ; il est donc forcément incomplet. Il faudrait y ajouter :

- Les charges de personnel des travailleurs sociaux (assistantes sociales et service RSA), des TOS des collèges, des personnels d'entretien du réseau routier ;
- Les allocations versées aux habitants du canton (APA, PCH, RSA ...) et les aides individuelles (bourses collégiens, aides au logement, fonds d'aide aux jeunes ...) ;
- Les sommes consacrées au fonctionnement des équipements sanitaires et sociaux (exemple : le foyer des Hêtres de Ruaudin = 796 000 € annuel) ;
- Les financements apportés au Pôle d'excellence sportif du Mans (Syndicat Mixte du Circuit des 24 heures, MMArena, Le Mans Sarthe Basket, Le Mans FC ou encore le Musée de l'automobile) ;
- Les travaux entrepris directement par le Conseil général : entretien des collèges et de la voirie départementale.

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°45
6 janvier 2015

Répartition de la dotation de base cantonale

Dans le cadre de sa politique territoriale de soutien aux Pays, le Conseil général a décidé d'attribuer à chaque conseiller général, une dotation dite de base s'élevant à 22 000 € par an. Pour la dernière période 2013 - 2014 qui couvrait deux exercices budgétaires, le canton Le Mans Sud-Est disposait d'une somme de 44 000 € répartie comme suit :

Porteur de projet	Description du projet	Estimation de la dépense	Taux de subvention	Subvention attribuée	Date de validation
Les Petits débrouillards (Animation scientifique)	Matériel pour le science tour Sarthe et expérimenthèque	12 000 €	25%	3 000 €	17/10/2013
Stade Olympique du Maine (Football)	Achat d'un mini bus	17 500 €	28.6%	5 000 €	17/10/2013
Le Mans Sarthe Vélo	Equipement du club en matériel spécifique	10 379 €	48.2%	4 172 €	13/12/2013
Da Capo 72 (Ecole de magie)	Achat d'un mini bus	17 6692 €	28.9%	4 402 €	27/01/2014
Club Alpin Français du Maine	Achat d'un GPS et d'outils de sécurité	475 €	50%	238 €	27/01/2014
Les Ailes du Maine	Equipement de sécurité sur un avion	6 694 €	50%	3 347 €	27/01/2014
Festival de l'Image	Achat d'un ordinateur portable et d'un téléviseur	751 €	50%	376 €	27/01/2014
Association Connaitre les lavoirs en Sarthe	Publication d'un ouvrage	18 864 €	10.6%	2 000 €	17/10/2014
Union le Mans Sud (Football)	Achat de deux mini-bus	24 657, 50 €	16%	4 000 €	12/12/2014
Commune de Ruaudin	Acquisition de matériel périscolaire pour les ateliers	11 119,26 €	45%	5 000 €	23/01/2015
Club Roull'Mans (Rollers)	Acquisition de 25 casques pour la pratique du Roller Hockey	1 250,00 €	50%	625 €	23/01/2015
Kodokan Ruaudin (Karaté)	Achat d'un tapis de judo et une bande Taïso	1 121,60 €	50%	560 €	23/01/2015
Quand soufflent les dragons (Animation médiévale)	Achat de deux auvents pour les tentes médiévales	2 200,00 €	50%	1 100 €	23/01/2015

Taï Chi Tortue noire (rue Evrard)	Achat d'une flamme publicitaire	373,76 €	40%	150 €	23/01/2015
Association Arc en Ciel (soutien enfants malades)	Renouvellement des ordinateurs et achat d'un disque dur	3 806,00 €	26%	1 000 €	23/02/2015
Da Capo 72 (Ecole de magie)	Achat de matériel de magie	2 893,35 €	35%	1 000 €	23/02/2015
AIF du Soleil (Insertion)	Achat de matériel pour poursuite activités d'insertion	5262,40 €	38%	2 000 €	23/02/2015
Ville du Mans	Terrain multisport Parc Robert Manceau à l'Oasis	17 200,00 €	35%	6 000 €	23/02/2015
TOTAL 2013 - 2015				43 970 €	

CONSEIL CANTONAL

Le Mans – Quartiers Sud
Ruaudin

Séance n°45
6 janvier 2015

Répartition des dotations cantonales aux associations

■ Deux dotations cantonales

Les **dotations cantonales** sont destinées à soutenir des manifestations présentant un **caractère cantonal**, participant à **l'animation du canton** ou s'exerçant au **bénéfice des habitants du canton**.

En 2014, le Conseil général a adopté de nouvelles modalités de répartition de la dotation cantonale afin de tenir compte des évolutions démographiques tout en restant à enveloppe constante.

Le montant de la dotation cantonale sportive est fixé à 0,49 € par habitant sur la base des derniers chiffres connus du recensement général de la population (23 550 habitants pour le canton Le Mans Sud-Est).

Le montant de la dotation cantonale culturelle est établi à partir d'une base fixe de **3 800 €** par canton et d'une part variable de **0,34 €** par habitant sur la base des derniers chiffres connus du recensement général de la population.

Cela s'est traduit par une baisse sensible des dotations cantonales de notre canton :

En 2013

- Dotation cantonale sportive : 12 505 €
- Dotation cantonale culturelle : 12 554 €

En 2014 et 2015

- Dotation cantonale sportive : 11 540 €
- Dotation cantonale culturelle : 11 807 €

Baisse de 1 712 €

■ Cadre général

Pour pouvoir bénéficier d'une subvention cantonale, l'association doit être déclarée en Préfecture, avoir fait l'objet d'une insertion au Journal officiel et avoir un N° SIRET (immatriculation à l'INSEE).

La subvention doit :

- être affectée à des dépenses présentant un intérêt local ;
- être utilisée conformément à la décision d'attribution ;
- ne pas être reversée, tout ou partie à d'autres associations.

■ La demande de subvention doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ **Le dossier cantonal de présentation du projet** (énoncé, détail des actions...) **avec budget prévisionnel du projet ou de l'action.**
- ✓ **Relevé d'identité postal ou bancaire** (RIB ou RIP) ouvert au nom de l'association.
- ✓ Le **Bilan financier** du dernier exercice approuvé par l'assemblée générale,
- ✓ **Un avis de situation au répertoire SIRENE** : Toute association déposant une demande de subvention doit obligatoirement posséder un **n° SIRET**

■ Délai de dépôt d'une demande de subvention

La demande de subvention devait être déposée auprès de Christophe COUNIL avant le 31 décembre 2014.

■ Répartition des dotations

Les dotations cantonales sont réparties entre les associations par le Conseil cantonal après examen des dossiers par Christophe COUNIL, Conseiller général :

Chaque dossier est étudié selon la méthode suivante :

- Examen de tous les dossiers et détermination de la nature du **projet sportif ou culturel** ;
- Etude de **l'impact** de l'action présentée sur les habitants du canton ;
- Prise en compte l'importance du **public concerné** notamment du **public jeune** ;
- Intérêt au **caractère innovant** du projet ou de l'action.